

Aménagement du quai des Eaux-Vives, à Genève

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1915)**

Heft 16

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-31625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

buanderie, séchoir, etc. Dans une aile la chapelle, la morgue et ses dépendances; inutile de dire que tous ces locaux sont traités avec les derniers perfectionnements. Un petit funiculaire monte-charge relie les services généraux au bâtiment des contagieux.

Ce dernier se compose de quatre groupes: rougeole, scarlatine, diphtérie et coqueluche. Chacun de ces groupes possède une entrée spéciale et un accès direct à un local central qui contient les boxes d'observation. C'est dans ce dernier local que pénètrent directement les malades douteux qui sont ensuite répartis dans les différents groupes.

Enfin dans le haut du terrain: le lazaret. Neuchâtel, considérée comme ville-frontière, doit posséder, en cas d'épidémie, un lazaret. Cette construction est subventionnée par la Confédération.

Pour compléter cette description disons que l'hôpital des Cadolles peut contenir 148 lits répartis en salles de 1, 2, 4, 6 et 10 lits.

Construction.

La pierre de taille employée comme nous l'avons dit plus haut est la pierre de Neuchâtel.

Les planchers, les galeries et la toiture jusqu'au plafond des combles sont en ciment armé.

Les portes en menuiserie sont unies, sans panneaux et exécutées en contreplacages.

Le sol des vestibules est en mosaïque de marbre et carreaux de grès avec chemins en linoléum; le sol des salles est en linoléum avec angles arrondis. Tous les locaux sont entièrement peints à l'huile ou au Ripolin; les soubassements sont peignés et exécutés sur un enduit Felsno.

Une partie des soubassements (vestibule d'entrée et jambages arrondis des portes) est exécutée en grès céramique.

Les installations de chauffage ont été exécutées par la Maison Sulzer Frères. Le chauffage est à eau chaude avec circulation forcée au moyen de pompes.

Il a été prévu deux pompes de circulation, dont une de réserve; l'une d'elle est actionnée par un moteur électrique, l'autre par une petite turbine à vapeur, dont la vapeur d'échappement sert à réchauffer l'eau des bains.

Outre les trois chaudières à eau chaude pour le chauffage, il a été établi deux chaudières à vapeur sous une pression de marche de 0,8 atm., destinées au service de la buanderie, de la cuisine à vapeur, de désinfection et de la stérilisation. On utilise également cette vapeur pour le chauffage des chambres d'opération et des locaux des services généraux.

Les installations dans les différents bâtiments correspondent à tout ce qu'exige l'exploitation d'un hôpital moderne.

Les tuyauteries, entre les différents bâtiments, sont logées dans des couloirs souterrains facilement accessibles en cas de réparation.

La ventilation est assurée par des impostes mobiles à chaque fenêtre; il n'existe pas de ventilation mécanique: celle-ci est en effet condamnée par beaucoup de médecins.

Les salles et leurs locaux accessoires, salles de pansement, de stérilisation, de radiographie, etc. sont installées avec les perfectionnements les plus modernes. La grande

salle d'opération possède un plafond lumineux d'une intensité de 7500 bougies permettant les opérations de nuit. Toute la robinetterie est exécutée en bronze à l'exclusion du nickel, ceci afin d'obliger le personnel à l'entretenir rigoureusement propre. La tuyauterie est noyée.

L'hôpital possède une installation de nettoyage par le vide. Ajoutons que chaque malade dispose d'un appel relié aux offices d'étage, les signaux se transmettent au moyen de lampes colorées.

Pour terminer cette description un peu longue et pourtant insuffisante, disons que l'hôpital des Cadolles est habité depuis bientôt un an. Il répond parfaitement à ce qu'on en attendait, et chose presque incroyable, les médecins eux-mêmes se déclarent pleinement satisfaits.

Nous ne saurions en faire de plus bel éloge. C. T.

Aménagement du Quai des Eaux-Vives, à Genève.

Nous avons publié, dans notre N° du 25 juin 1915, le projet d'aménagement du Quai des Eaux-Vives élaboré par le Département cantonal des Travaux publics et adopté par le Grand Conseil genevois. Cette décision ayant soulevé une vive opposition, qui se manifeste par la signature d'un referendum, nous pensons intéresser ceux de nos lecteurs qui suivent cette affaire en reproduisant le croquis que M. Horace de Saussure, artiste-peintre, oppose au projet officiel et quelques-uns des commentaires dont il l'accompagne. Croquis et commentaires sont extraits d'une brochure éditée par la maison Atar, à Genève, qui a obligeamment mis un cliché à notre disposition. Nous rappelons que l'aménagement du Quai des Eaux-Vives a fait l'objet d'un concours d'idées dont le programme, le rapport du jury et les projets primés ont été reproduits dans notre numéro du 10 mars 1913.

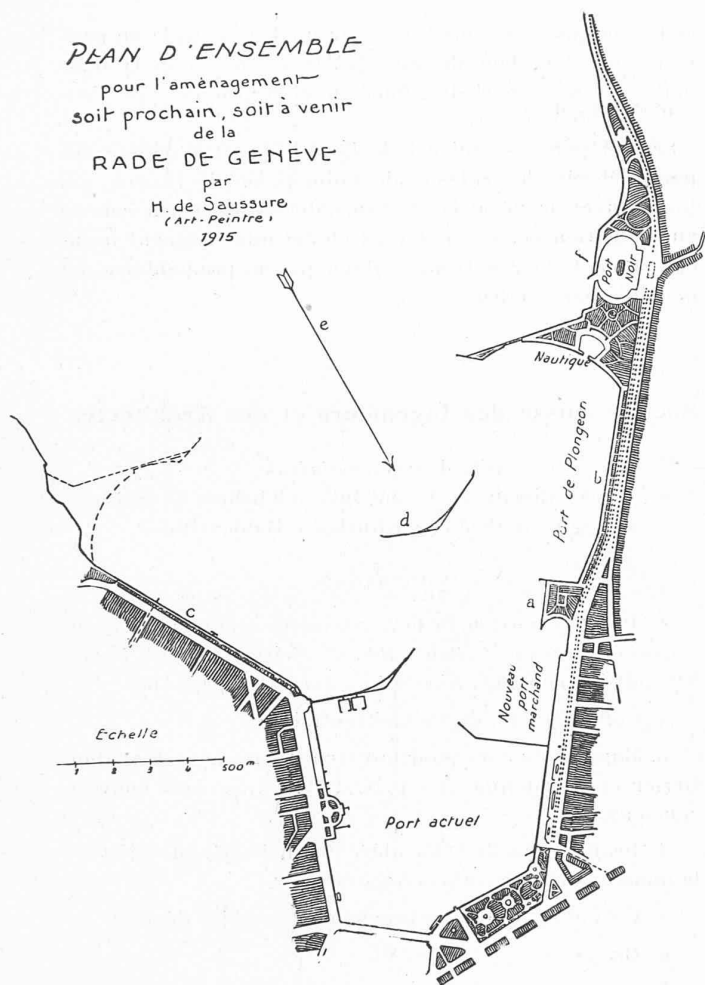
Voici la signification des grandes lignes du plan de M. de Saussure, dont les détails ne doivent point être considérés comme arrêtés:

Au lieu de faire au bout de la promenade un port mal orienté qui ne pourrait jamais se rattacher au grand port de Genève, ni servir dans l'avenir à autre chose qu'à la navigation de plaisance, il m'a paru préférable d'ouvrir en l'orientant vers la ville un grand bassin-port abrité du côté de la bise par la promenade même, en combinant la jetée de protection de ce port avec le môle du port marchand, de sorte que chacun de ces bassins profite latéralement des ouvrages de protection qui ont été faits pour l'autre.

Cette question des ouvrages de protection est très délicate à résoudre à cause des conditions et de l'orientation de notre rade qui la compliquent extrêmement. Comme la sortie du port se dirige dans la direction d'où viennent la vague et le courant, il s'ensuit que, pour arrêter la vague, on est conduit à barrer la route au courant et à la navigation, on s'emprisonne. Il n'y a donc d'autre moyen de s'en tirer que d'espacer les ouvrages d'art, de les étager en quinconce en laissant entre eux une distance suffisante pour permettre la libre circulation de l'eau et la navigation en zigzag des voiliers. Il faudra donc ménager le plus d'eau possible autour des jetées ou des môles, afin que les bateaux à fort tirant d'eau n'aient pas à s'approcher trop de la rive, où ils risquent davantage l'ensablement. Il y a donc certains endroits — on

PLAN D'ENSEMBLE

pour l'aménagement
soit prochain, soit à venir
de la
RADE DE GENEVE
par
H. de Saussure
(Art. Peintre)
1915



- Promenade en presqu'île à créer en profitant du brise-lames actuel de la « Nautique », d'une superficie égale à près de la moitié du Jardin anglais, et combinée avec un débarcadère pour les bateaux de la Compagnie. Les bains pourraient se placer sur l'un des côtés de ce promontoire.
- Quai des Eaux-Vives marquant un élargissement de 45 mètres.
- Quai du Léman, élargissement accompli de 25 mètres.
- Môle nécessaire pour la protection du quai marchand contre la vague de fond, mais protégeant aussi le bassin de Plongeon et le port actuel contre la vague d'influence ou de retour.
- Direction de la vague de bise, pour ce qui concerne le milieu de la rade.
- Bassin pouvant servir de port, mais ayant surtout pour but de perpétuer, par un monument aquatique, le souvenir historique qui se rattache à l'emplacement du Port-Noir.

pourra aisément les reconnaître sur mon plan — où il serait très maladroit de rapprocher la rive — je me place à un point de vue situé sur l'eau — et où il serait très désirable, au contraire, de pouvoir l'éloigner, afin d'élargir ou d'arrondir la panse de cet entonnoir à bords droits que forment les lignes de la rade extérieure.

Ce sont ces conditions qui obligent à mesurer de grandes nappes d'eau, dès que l'on veut créer du nouveau dans la rade. Ce sont ces mêmes conditions qui avaient amené les hommes de 1857 à voir grand et à construire un port sur les deux rives.

Ce sont encore ces conditions qui interdisent de concevoir des ouvrages de protection parallèles au quai qu'ils doivent abriter, disposition qui conduirait la vague au fond de la rade et entraverait la circulation. Il faut lutter contre tout arrangement de lignes en entonnoir, contre toute tendance canalisatrice, tracer les moyens de défense suivant une ligne autant

que possible perpendiculaire à la direction de la vague, et les munir de crochets qui entament la vague en rejetant son poids en dehors des passages. Et si mon plan paraît en harmonie de lignes avec ce qui existe aujourd'hui, c'est tout simplement que je me suis laissé guider par les mêmes considérations nautiques que ceux qui ont établi les jetées et le port actuel.

Il ne peut être question pour le moment de l'exécution d'un nouveau port à la rive droite indiqué sur mon plan. Il a été tracé dans le seul but de mieux faire saisir mon idée de donner à l'ensemble de la rade une forme à la fois belle et utile, de compléter ce que la nature avait elle-même esquissé, et de ne rien proposer qui ne puisse trouver une continuation rationnelle dans un lointain avenir.

Il saute aux yeux, en effet, que la crique du Port Noir trouve son pendant dans la crique de Mon-Repos, que le quai des Eaux-Vives doit être traité comme le quai du Léman, et que l'on peut former un bassin du Port Noir faisant pendant à un bassin de Mon-Repos, et arriver à une certaine symétrie d'un grand effet.

Le bassin que je propose de créer sur la rive gauche n'arriverait pas jusqu'au Port Noir actuel. Ce serait donc plutôt le bassin ou port de « Plongeon ». Il est certain qu'ici la route doit être élargie, qu'il faut prévoir un nouveau trottoir ombragé et un promenoir séparé de la route par une bande de verdure. Personne ne le conteste. C'est là une concession que l'on ne saurait se refuser à faire aux nécessités de la circulation et de la promenade. Mais comme toute emprise sur le lac à cet endroit-là entraîne un affaiblissement du caractère et de l'unité de mon plan, de la profondeur du port et de la commodité et beauté de la rade, je pense que l'on aurait grand tort de faire plus que le nécessaire. Les avantages que ce plan procure aux promeneurs de la rive gauche, si on les compare à ceux de la rive droite, sont tels, que ce serait leur faire une faveur exagérée que d'aller plus loin. En effet, depuis la terrasse des Pâquis, — qui est la promenade la plus inconfortable qu'on ait imaginée, — ceux de la rive droite doivent faire un kilomètre pour parvenir au parc Mon-Repos. Il est vrai qu'ils ont la jetée. Mais le terre-plein y est étroit, l'accès incommode, et elle se trouve encore à 800 mètres de Mon-Repos. Ceux de la rive gauche, en revanche, auraient une promenade en presqu'île au bout du quai de déchargement, de la superficie d'un tiers du Jardin anglais. Pour se transporter de là au grand parc du Port Noir, ils n'auraient que 500 mètres à parcourir. En outre, ils ont le Jardin anglais et le parc des Eaux-Vives. Franchement, nous ne pensons pas qu'ils soient à plaindre et nous ne voyons pas la nécessité « urgente » de faire encore un parc le long de la route. Nous ne contestons pas qu'il y ait économie à profiter d'un enrochement pour gagner le plus de terrain possible. Mais il faut d'abord le faire au bon endroit, et ce serait une très mauvaise économie de considérer les choses à ce seul point de vue, en négligeant des intérêts plus immédiats et supérieurs.

Ce projet d'agrandissement du port ne porte aucune atteinte à l'utilité du port actuel et de ses jetées. La jetée des Pâquis conserve entièrement sa fonction de protéger la plus grande partie du port. Celle des Eaux-Vives restera encore très utile pour assurer un calme plus complet dans le port intérieur. Les bateaux de la compagnie amarrés aux quais, actuellement, ont encore trop de mouvement par les grosses bises. Mais on pourra, une fois le nouveau port construit,

partager ou raccourcir cette jetée, afin de libérer davantage le courant. En outre, les bateaux amarrés à cette jetée ne seraient plus, par les temps de bise, inondés d'eau et de sable.

Enfin, pour répondre à une dernière objection au sujet de la navigation fluviale, je ferai observer que cette navigation est tout autre que la navigation lacustre, et que, si l'on crée un port fluvial, par exemple au Vengeron, le fait de ce port ne réduira aucunement l'importance de celui de Genève. Il est même probable que la navigation fluviale, en développant le trafic, amènera encore plus d'animation dans la navigation lacustre et dans le port de Genève. La vapeur n'a pas réduit le nombre des voiliers, ni les automobiles le nombre des chevaux.

Pour qui trace des plans, ce n'est pas tout de créer de belles proportions, une harmonie de lignes et de surfaces. Il faut se rendre compte de ce que les plans donnent en perspective et en nature.

A cet égard, plusieurs personnes ont craint que les ouvrages de protection du nouveau port ne masquent trop la vue du lac. Je puis certifier que, du Jardin anglais, le môle seul se trouvera du côté du large. Mais à cette distance, il apparaîtra comme une fine ligne dans le bleu de l'eau et n'empêchera pas de voir, comme auparavant, les pointes de Bellerive et du Creux-de-Genthod. Ce sont bien plutôt les baraques des bains de la jetée qui continueront à gêner et à réduire cette vue, plus que toute autre chose.

Il faut bien penser que la ville s'étend toujours plus loin autour du bout du lac. Une personne serait aujourd'hui mal venue de se plaindre que, du Molard ou de « l'Écu », on n'ait plus la vue du lac dégagée. Il faut s'attendre à ces transformations.

Pour le promeneur qui suit la rive, comme pour le passager des bateaux à vapeur, il y aura un attrait particulier à voir le lac s'ouvrir peu à peu en longeant ou en traversant des bassins toujours plus grands, comme c'est aussi le cas quand on passe du petit lac au grand lac. Inversement, quand on vient du grand lac, dont la traversée par les bateaux express est un peu monotone, on est tout heureux, en doublant la pointe d'Yvoire, de voir de près la rive. Tout ce qui la rapproche, les promontoires, les pointes, les jetées et les débarcadères, devient un sujet d'intérêt, et quand on arrive à Genève, l'entrée dans la rade est attendue comme un moment sensationnel. Tout le monde est sur le pont; même les habitués veulent jouir du coup d'œil. Agrandissez le vestibule, offrez au passager quelques péripéties de plus; le moment n'en sera que plus solennel, le voyage plus varié. Qui a voyagé de Lugano à Ponte Tresa ou sur les lagunes de Venise se souviendra toujours du charme de ces petits voyages pleins d'imprévu et de renouvellement.

C'est la variété, le changement, qui fait le principal charme des promenades. J'ai toujours été frappé de la monotonie de la vue du lac sur presque tout le parcours du quai des Eaux-Vives jusqu'au Port Noir. Sur la rive droite, on ne rencontre pas cette monotonie, grâce au coude accentué de la route au départ du quai du Léman, qui ouvre un nouvel horizon en dirigeant le regard d'un autre côté. Puis vient le coude de Mon-Repos, qui ramène le regard en arrière vers le Salève, et découvre un autre aspect de la nappe d'eau. C'est pourquoi j'ai cherché à accentuer le premier

coude du quai des Eaux-Vives par une promenade en promontoire, d'où l'on découvrirait tout d'un coup la belle nappe d'eau du port de Plongeon, et la « pointe » qui l'encadre du côté du nord.

Enfin, pour ce qui est de la vue qu'on embrasse des points élevés, des coteaux de Coligny ou de Pregny, j'ai toujours remarqué, au lac de Neuchâtel ou de Zurich, comme au lac de Genève, que ces vues plongeantes gagnent beaucoup quand le lac se trouve entamé par un promontoire, ou la côte échancrée par une baie.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

46^{me} Assemblée générale,
à Lucerne, dimanche 29 août 1915, à 9 heures du matin,
à la salle de théâtre du Kurhaus (Haldenstrasse).

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la 45^{me} Assemblée générale du 24 août à Lausanne (*Schweiz. Bauz. Bd.*, 62, Seite 213; *Bull. techn.*, 39^{me} année, page 243; *Rivista tec.*, anno III^o, pag. 116).
2. Compte rendu du Comité central.
3. Rapport du Jury pour le 1^{er} concours de la fondation Geiser et distribution des prix. Publication d'un nouveau concours.
4. Propositions de l'assemblée des délégués au sujet de la nomination de membres honoraires.
5. Lieu et époque de la prochaine assemblée générale.
6. Divers.
7. Conférence de M. Dietler, ancien directeur du chemin de fer du St.-Gotthard: *Technik und Eisenbahnen in der Schweiz*.

La section de Lucerne attire spécialement l'attention des membres qui se rendront à l'assemblée du 29 août, sur l'excursion au Pilate. Les possesseurs de cartes de circulation sur le chemin de fer du Pilate seront admis à se faire rembourser fr. 4 par la caisse de cette administration.

Communiqué du Comité central relatif au II^{me} concours de la Fondation Geiser.

Les membres de la Société sont invités à faire part, au plus tôt, au Comité central de leurs propositions éventuelles au sujet du deuxième concours de la Fondation Geiser.

Si aucune des nouvelles propositions ne paraissait présenter davantage d'intérêt, le Comité central choisirait encore une fois, comme sujet de concours, l'exécution de levés pour l'œuvre de la Maison bourgeoise, ce qui se justifierait par le fait que les ressources dont cette œuvre dispose sont très limitées.

Les membres de la Société voudront donc bien s'abstenir de présenter des nouveaux sujets de concours qui ne seraient pas motivés par des raisons particulièrement déterminantes.